

Au Conseil intercommunal
d' Enfance & Jeunesse
Mme Dominique Perren, Présidente

Gilly, le 1^{er} décembre 2025

Préavis N° 12-2025 – Budget 2026 EnJeu selon MCH 2

Amendement relatif au chapitre « Politique salariale » et à l'intégration d'un IPC de 0.5% dans le calcul du budget 2026, pour un montant d'environ Fr. 50'000.-.

Aux membres du Conseil intercommunal d'EnJeu,

Au vu de la situation budgétaire du Canton, mais également d'un nombre important des communes membres d'EnJeu, j'estime qu'il n'est pas judicieux d'entrer en matière avec une augmentation de 0.5 % de l'IPC.

Je souhaite, par cet amendement, supprimer du budget 2026 le montant d'environ Fr. 50'000.- lié à cette augmentation, d'autant plus qu'une nouvelle politique salariale, visant à assurer la pérennité et la sérénité des activités de l'Association, a été mise en place en 2025.

Par cet amendement, je rejoins les recommandations de la Commission des Finances.

En conclusion

Amendement proposé :

Je propose de réduire l'IPC à 0.0 % en réduisant les comptes par nature 3010 « Salaire du personnel » excepté les auxiliaires, les AMF, les apprentis et les stagiaires qui répondent à d'autres règles, pour un montant total d'environ Fr. 50'000.-.

Pierre-Alain Buttex, Municipal à Gilly, membre de la délégation fixe

